



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 20 MARS 2026

Date de convocation 16/03/2026
Date d'affichage 16/03/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Le 20 mars deux mille vingt-six à 18 heures 40 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Talmontiers proclamés par le bureau électoral suite aux opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur le maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. RIBIERE Jean-Paul, Mme COCHET Brigitte, Mme CHARLET Viviane, M. LECOCQ Nicolas, Mme LECOCQ Karine, M. LALLEMAND Grégory, Mme DJIDEL Khaoukha, Mme LASALLE Isabelle, M. CHIGNARD Jérémy, M. WATTIER Gérald, M. DUCHAUSSOY Jérôme, M. DAUBOIN Mathéo, Mme GRAMON Christelle, Mme MOREL WARE Gaëlle

ABSENTS EXCUSES : M. DE-GEITERE Ulysse qui a donné pouvoir à Mme Viviane CHARLET,

ABSENTS :

1 – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul RIBIERE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions :

Mme Brigitte COCHET	présente	M. Mathéo DAUBOIN	présent
M. Jean-Paul RIBIERE	présent	Mme Gaëlle MOREL WARE	présente
Mme Viviane CHARLET	présente	M. Jérémy CHIGNARD	présent
M. Jérôme DUCHAUSSOY	présent	Mme Isabelle LASALLE	présente
Mme Khaoukha DJIDEL	présente	M. Nicolas LECOCQ	présent
M. Grégory LALLEMAND	présent	M. Gérald WATTIER	présent
Mme Karine LECOCQ	présente	Mme Christelle GRAMON	présente
M. Ulysse DE-GEITERE	absent excusé - pouvoir donné à Mme Viviane CHARLET		

Mme Isabelle LASALLE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).



2 – ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Mme Viviane CHARLET a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Mme Viviane CHARLET a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Mme Viviane CHARLET a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Khahouka DJIDEL et Mr Jérôme DUCHAUSSOY.

M. Jean-Paul RIBIERE propose sa candidature.

M. Gérald WATTIER propose sa candidature

Chaque conseiller municipal, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	15 (M. Jean-Paul RIBIERE : 11 / M. Gérald WATTIER : 3)
A déduire bulletins nuls ou blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14 – 1 abstention M. Jean-Paul RIBIERE
Majorité absolue :	8

M. Jean-Paul RIBIERE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal décide par 15 voix pour, de fixer le nombre d'adjoints au maire à trois et procède à leur élection.



4 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, monsieur le maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées.

1^{ER} ADJOINT : Brigitte COCHET
2^E ADJOINT : Jérôme DUCHAUSSOY
3^E ADJOINT : Viviane CHARLET

ET

1^{ER} ADJOINT : Gérald WATTIER
2^E ADJOINT : Gaelle MOREL WARE
3^E ADJOINT : Grégory LALLEMAND

Chaque conseiller municipal, a remis fermé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15 (Mme Brigitte COCHET : 12 / M. Gérald WATTIER : 3)
A déduire bulletins nuls ou blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

Mme Brigitte COCHET 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE
Mr Jérôme DUCHAUSSOY 2^E ADJOINT AU MAIRE
Mme Viviane CHARLET 3^E ADJOINT AU MAIRE



5 – LECTURE ET COMMUNICATION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le maire fait lecture de la charte de l'Élu local.

Questions diverses :

- Un conseiller municipal interroge monsieur le maire sur le vote des commissions

Fin séance : 19h10.

**Le maire,
Jean-Paul RIBIERE**

